



Lors d'une réparation dans le cadre d'un sinistre, je peux être payé(e) directement par l'assureur sans être agréé(e).

Vrai

Faux



Si vous avez fait signer au client une cession de créance, l'assureur doit alors vous régler directement que vous soyez agréé ou non.



Un appel à ma FNA de proximité

Celle-ci me renseigne sur les étapes à suivre et me fournit les contrats types pour garantir le paiement effectif de l'assureur.

La FNA m'appuie en cas de détournement de clientèle soit par l'expert soit par l'assureur.



Allez encore + loin avec la FNA

Avec l'opération « Mon carrossier confiance » de la FNA, j'ai les outils pour communiquer, valoriser mes services et fidéliser ma clientèle.

De plus, elle m'aide à décrypter une convention d'agrément avant de m'engager.



Ordre de réparation

Affichage des prix

Fiscalité automobile

Gestion des déchets

Véhicule abandonné

SIV

Impayé...

Une équipe d'experts pour faciliter votre quotidien.
Rejoignez-nous pour profiter d'un réseau national et d'un service de proximité.



Rendez-vous sur www.fna.fr
et suivez-nous sur les réseaux !



Siège social national : 9/11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen cedex



Litiges clients,

Réglement des factures,

Garanties commerciales,

Droit social...

La FNA répond à vos questions,
et bien plus encore...

*Votre alliée
au quotidien*



Fédération Nationale de l'Automobile



Mon salarié est en **arrêt maladie** depuis le 15 août 2018.
Le 1^{er} janvier 2019, je n'aurai pas à payer le complément de salaire.

Vrai

Faux



Vous devrez lui payer ce complément. C'est une mesure prévue par la Convention Collective Nationale (CCN) des Services de l'Automobile.

Cette convention propre à notre secteur d'activité, comporte ses propres règles concernant la maladie.



Un appel à ma FNA de proximité

J'obtiens tous les renseignements sur les différentes étapes de l'indemnisation maladie prévue dans la CCN (le formalisme à suivre, l'établissement des bulletins de salaire, le maintien du salaire, la longue maladie).



Aller encore + loin avec la FNA

La FNA m'aide en cas de conflit avec un salarié et me renseigne sur les procédures spécifiques (ex: arrêt de travail non fourni, mi-temps thérapeutique, maladie professionnelle...). Elle me propose des courriers-type, des modèles de contrat de travail ainsi que d'autres documents, telle la Convention Collective.



Lors de la vente d'un véhicule d'occasion, je suis tenu(e) à une **garantie commerciale** « moteur, boîte, pont » de 3 mois.

Vrai

Faux



En tant que vendeur de véhicule d'occasion, vous devez assurer les deux garanties légales : celle des vices cachés et celle de conformité.

En dehors de ces garanties obligatoires, vous pouvez proposer une garantie commerciale dont vous déterminez les termes (contenu, durée et conditions de mise en œuvre). Attention à respecter un certain formalisme.



Un appel à ma FNA de proximité

Celle-ci me fournit tous les renseignements pour me mettre en conformité (notes juridiques, modèles, etc.) Elle m'aide en cas de litige avec un client.



En cas de **litige**, je dois proposer l'accès au médiateur de la consommation dont je relève.

Vrai

Faux



En tant que professionnel, vous avez l'obligation de communiquer à votre client les coordonnées d'un médiateur de la consommation. C'est une des informations obligatoires qui doit figurer sur vos documents officiels.



Un appel à ma FNA de proximité

Elle me transmet les mentions obligatoires à inscrire sur mes documents officiels (devis, factures...). Elle me conseille en cas de contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

